

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

DIRECTIVE

1. Réunions**1.1 Réunion ordinaire**

Le Conseil de l'Université se réunit au moins cinq fois par année. Cependant une réunion ordinaire peut avoir lieu à tout moment sans préavis, si tous les membres sont présents et consentent à la tenue de la réunion, ou s'ils renoncent tous par écrit (courrier ordinaire ou courrier électronique) à l'avis de convocation. L'avis de convocation est envoyé au moins sept jours avant la réunion ordinaire.

1.2 Réunion extraordinaire

La présidente ou le président du Conseil de l'Université peut convoquer à tout moment une réunion extraordinaire du Conseil par préavis de 72 heures.

1.3 Réunion annuelle

La réunion annuelle se tient normalement au mois de septembre.

2. Modes de réunions

Considérant les avancées de la technologie qui permettent la tenue de réunions en mode virtuel, le Conseil élabore les directives suivantes quant à son fonctionnement :

2.1 Définitions

En mode présentiel : il s'agit d'une réunion où les membres du Conseil de l'Université sont sur place afin de participer à la réunion.

En mode à distance : il s'agit d'une réunion où les membres du Conseil de l'Université sont entièrement à distance via une plateforme numérique, notamment TEAMS ou ZOOM.

En mode hybride : il s'agit d'une réunion où certains membres du Conseil de l'Université sont physiquement dans la salle de réunion alors que d'autres membres sont à distance via une plateforme numérique.

2.2 Consignes pour les réunions du Conseil de l'Université**A) Réunions ordinaires**

Le Conseil de l'Université préconise la tenue des réunions en présentiel. Il considère que la présence en personne des membres favorise les échanges et l'engagement. Le Conseil établit les consignes

suivantes en tenant compte de l'engagement écoresponsable de l'Université et des facteurs climatiques.

Tableau des réunions

RÉUNION	CALENDRIER	MODE
Réunion annuelle	Septembre	En présentiel
Réunion régulière	Septembre	En présentiel
Réunion régulière	Décembre	En présentiel
Réunion régulière	Janvier	À distance
Réunion régulière	Avril	En présentiel
Réunion régulière	Juin	En présentiel

B) Réunions extraordinaires

Les réunions extraordinaires du Conseil de l'Université seront à distance.

2.3 Exception : utilisation du mode hybride

Dans des cas exceptionnels, le mode hybride peut être utilisé afin de faciliter la présence d'une invitée ou d'un invité spécial.

2.4 Consignes pour les réunions des comités du Conseil de l'Université

Les comités du Conseil se réunissent régulièrement au cours de l'année académique. Les réunions ordinaires et extraordinaires des comités seront à distance.

Les comités du Conseil de l'Université sont : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance, le Comité d'audit, le Comité de finance, le Comité de placement et le Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.

3. Covoiturage

Dans un esprit de respect de l'environnement et de responsabilité financière, le Conseil de l'Université encourage le covoiturage lorsque c'est possible de le faire. Les membres du Conseil de l'Université qui acceptent des passagères ou des passagers pourront réclamer de l'Université une allocation de 25 \$ par personne. Les passagères et les passagers pourront également réclamer une somme de 25 \$.

Bureau-ressource : Secrétariat général, Université de Moncton